



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le jeudi 1^{er} août 2019

Fête musulmane de l'Aïd-el-Kébir 2019 : organisation dans le département de l'Allier

L'Aïd-el-Kébir, ou Aïd-el-Adha, est une fête célébrée chaque année par les musulmans du monde entier. Cette fête, réunissant les familles, est un moment important de partage et de convivialité, qui s'accorde avec la liberté de culte assurée par notre Constitution.

Cette fête doit se dérouler dans le respect des réglementations sanitaire, environnementale, commerciale en vigueur ainsi que le respect des règles de bien traitance animale. Dans le département de l'Allier en 2018, cela avait été le cas, avec 98 ovins et 26 bovins abattus dans les abattoirs agréés.

Le premier jour de la fête religieuse musulmane de l'Aïd-el-Adha devrait avoir lieu cette année autour du dimanche 11 août.

À cette occasion, les services de l'État, en relation avec les associations et les représentants du culte musulman, veillent à ce que les fidèles qui souhaitent participer à cette célébration puissent le faire dans les meilleures conditions possibles et dans le respect des réglementations. Une réunion de préparation le 3 juillet 2019, en préfecture, entre les services de l'État, les associations et les représentants du culte musulman et les établissements d'abattage a permis de se concerter sur l'organisation de cette fête.

Il est rappelé que les animaux sacrifiés rituellement **ne pourront être abattus que dans un abattoir agréé** et placé sous le contrôle des inspecteurs sanitaires de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier (DDCSPP). L'abattage clandestin est un délit passible de 6 mois d'emprisonnement et 15 000 € d'amende (art L237-2 du code rural et de la pêche maritime).

De plus, du 22 juillet au 18 août 2019, les ventes aux particuliers et les transports par les particuliers d'ovins, de caprins et de bovins sur le département de l'Allier sont interdits par arrêté préfectoral n° 1683/2019 du 10/07/2019.

Toute infraction à ces dispositions fera l'objet de poursuites pénales initiées par les services de police ou de gendarmerie, ou par un agent habilité de la DDCSPP de l'Allier.

Les représentants des mosquées participent à l'organisation de l'Aïd-el-Adha au sein du département de l'Allier et relaient à leurs fidèles les modalités d'approvisionnement (passage de commandes auprès des abatteurs) ainsi que les différents lieux d'abattages autorisés.

Les établissements d'abattage de l'Allier, présentés ci-dessous, ne fonctionneront pas le week-end des 10 et 11 août 2019, mais seulement à partir du lundi 12 août 2019.

Société	Espèces	Adresse	Contact
Abattoir SOVIAB	Ovins-Bovins	Vichy-Rhue à Creuzier-le-Vieux	04 70 98 49 58
Abattoir SICABA	Ovins	Rue A Rondreux à Bourbon l'Archambault	04 70 67 35 00
Boucherie SICABA	Ovins-Bovins	Ilot Thonier à Moulins	04 70 46 44 51
HASSENFORDER	Ovins-Bovins	Vichy-Rhue à Creuzier-le-Vieux Beau Rosier à Toulon / Allier	04 70 30 89 00 04 70 47 70 47
Abattoir PUIGRENIER	Bovins	Rue Benoist d'Azy à Montluçon	04 70 06 23 20
Abattoir SOCOPA	Bovins	Route de Cosne à Villefranche- d'Allier	04 70 02 28 28

En conséquence, pour tout abattage programmé pour être réalisé le 1^{er} jour de la fête l'Aïd-el-Adha devra s'effectuer dans des abattoirs agréés des départements voisins. Il est impératif de prendre préalablement contact avec ces établissements afin de s'assurer de leur disponibilité. Une carte ou liste des abattoirs fonctionnant le week-end des 10 et 11 août 2019 sera mise en ligne sur le site internet « les services de l'État dans l'Allier » dès que la date du début de l'Aïd sera connue.

Dans l'attente de cette information, les abattoirs agréés des départements voisins susceptibles de fonctionner sont les suivants :

- **dans la Loire : Feurs, Andrézieux, Charlieu (samedi)**
- **dans la Nièvre : Cosne/Loire (bovins le samedi)**
- dans le Rhône : St Romain de Popey, Corbas (notamment les 2^{ème} et 3^{ème} jour)
- **dans la Saône-et-Loire : Autun**

CONTACT PRESSE

Préfecture de l'Allier - Communication interministérielle
2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex
Tél. 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36 - courriel : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr - @prefet03